

***D'abord, les fausses promesses sur la réforme de
l'assurance-emploi.
Maintenant, le bâillonnement des groupes de
soutien aux chômeur(euse)s.
Avec Service Canada, bye-bye l'accès à
l'information et bye-bye la justice!***

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Bonjour à tous.tes+,

Une année 2023 difficile dont on se souviendra !

Après nous avoir promis une réforme qui n'a jamais eu lieu, le gouvernement a encore joué à la chaise musicale avec ses ministres. D'abord le Ministre Duclos après avoir fait campagne chez nous, nous promettant des changements et une reconnaissance du travail saisonnier a été remplacé par la Ministre Carla Qualtrough à la suite des élections. Celle-ci se lance dans de nombreuses séances de consultations à travers le pays affirmant qu'une réforme est en marche, vient à son tour d'être remplacé par Randy Boissonnault. La réforme promise en juillet 2022 reporté en décembre 2022 ne verra pas le jour en 2023.

Autre dossier pour le moins épineux voilà que Service Canada instaure des règles douteuses pour restreindre notre action dans la défense des droits des demandeurs de prestations d'assurance-emploi.

- Après avoir demandé à chaque groupe de chômeurs et chômeuses de signer un document pour continuer à recevoir les informations nécessaires à défendre les prestataires dont la demande d'assurance-emploi est refusée, et après nous avoir assuré qu'il n'y

aurait aucun changement aux services offerts, Service Canada nous apprenait que l'Unité des demandes régionales (une exception québécoise) était étendue à l'ensemble canadien, et ce depuis le printemps 2022.

- Nous apprenions, ce faisant, sous le prétexte d'appliquer la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, qu'on ne nous communiquerait plus les informations dites personnelles des dossiers dans lesquels nous agissons comme représentant.
- Dorénavant, les agents et les agentes de l'Unité des demandes régionales (UDR) sont habilités seulement à nous communiquer des informations de base comme le taux de prestations, la durée de la période de prestations, etc.

C'est une remise en question complète du droit d'accès à l'information, du droit à la justice et du droit aussi pour un travailleur ou une travailleuse d'être pleinement représenté.

Julie Brassard, directrice générale

Notre Conseil d'Administration 2023-2024

- Mario Lacroix, Président
- Rénaud Godin, Vice-président
- René Tremblay, secrétaire-trésorier
- Suzanne Thibeault, administratrice
- Alexandre Girard, administrateur

Un grand merci à nos administrateurs qui donnent de leur temps bénévolement, afin que la mission de notre organisme se poursuive encore de nombreuses années.

Vous avez du temps à donner et vous croyez en notre mission ! Venez bénévoler chez nous, nous avons besoin de vous 😊)

Avec vous depuis 46 ans maintenant !

Notre mission, nos services

Notre mission est d'aider les chômeuses et chômeurs à obtenir les prestations d'assurance-emploi auxquelles elles et ils ont droit.

Vous informer sur le programme de l'assurance-emploi, vos droits et vos obligations.

Vous informer sur les enjeux qui nous concerne tous et qui ont un impact sur l'accès aux prestations l'assurance-emploi.

Informers les employeurs sur le relevé d'emploi et répondre à leurs questions sur l'assurance-emploi. Accompagner leurs travailleurs lors de mise-à-pied.

Employeurs

LE RELEVÉ d'emploi et la raison de fin d'emploi : Il est important d'indiquer la bonne lettre et la bonne raison dans le menu déroulant lorsque vous faite un relevé d'emploi. Nous pouvons vous guider donc n'hésitez pas à nous appeler.

Exemple : vous congédiez un nouvel employé parce qu'il ne fait pas l'affaire ou ne répond pas aux exigences du poste ? Alors c'est important de le préciser !

M - Congédiement ou suspension- Congédié avant la fin de la période de probation

Activités à ne pas manquer

Le 09 novembre 2023 ainsi que le 18 janvier 2024, séances d'information, ateliers et jeux instructifs à nos bureaux. **Inscription au 418-201-0808.**

****** Attention*** Le 29 novembre 2023, dévoilement des résultats du sondage effectué auprès des travailleuses et travailleurs saisonniers.**

Nouveaux

Du 15 janvier au 15 juin 2024 : Tirage de nos beaux parapluies à chaque mois. En prenant votre carte de membre 2024, vous êtes inscrit automatiquement.

Nouvelles et suivi des dossiers

Le taux de chômage reste très bas (- de 6 %) ce qui maintient le nombre d'heures pour se qualifier à l'assurance-emploi à 700 heures pour 14 semaines de prestations payables. Le taux de prestation est calculé sur les 22 meilleures semaines (55 % des 22 meilleures semaines).

N'hésitez pas à venir nous voir, il nous fera plaisir de répondre à vos questions ou de vous aider si vous avez des problèmes.

Notre financement cette année

Le Mouvement Action-Chômage de Charlevoix est financé par CENTRAIDE et le SACAIS (Secrétariat à l'Action communautaire autonome et aux initiatives sociales). Ces deux subventions nous permettent de mettre à votre service deux personnes ressources spécialisées du lundi au vendredi.

Pour compléter ce financement, nous avons besoin de vous. Vous pouvez nous soutenir de deux façons, en prenant votre carte de membre annuelle à 8.00 \$ et/ou en vous procurant notre magnifique parapluie au coût de 25.00 \$.



Sites Internet à consulter :

Mouvement Action-Chômage de Charlevoix (MACC)

www.maccharlevoix.com

Conseil National des Chômeurs-Chômeuses (CNC)

www.lecnc.com